

## Nouveaux embauchés IEG

Vous avez récemment été embauché au sein d'une entreprise appartenant aux industries électriques et gazières, vous êtes à présent salarié statutaire.  
Votre assurance maladie relève dorénavant de la Camieg. Bienvenue à la Camieg !

### VOUS FAIRE AFFILIER

Votre employeur déclare votre embauche au régime spécial d'assurance maladie et maternité des IEG.

La Camieg vous écrit ensuite pour constituer votre dossier.

**Ne tardez pas à renvoyer les documents demandés car votre affiliation\* n'est effective qu'à leur enregistrement.**

Ces documents doivent être adressés à :

**Camieg, service SGARE  
92011 Nanterre Cedex**

\* Il existe différents cas d'affiliation selon votre situation.  
Rendez-vous sur [Camieg.fr](https://www.camieg.fr)

### ÊTRE VITE ET BIEN REMBOURSÉ

#### Déclarer votre médecin traitant

**Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité à choisir et à déclarer un médecin traitant.** La **déclaration** de choix

du médecin traitant doit être remplie et signée par le médecin choisi qui l'envoie directement à la Camieg s'il peut effectuer la déclaration en ligne. A défaut, c'est à vous de l'adresser à :  
Camieg – 92011 Nanterre Cedex.

Frais d'hospitalisation, soins dentaires, d'optique, aides auditives ... Retrouvez le récapitulatif des remboursements des prestations médicales dans **le tableau des garanties** de la Camieg.



## TRANSMETTEZ VOS DOCUMENTS AU BON INTERLOCUTEUR

Couvert pour la part de base et la part complémentaire, vous adressez à la Camieg 92011 Nanterre cedex

- Les feuilles de soins papier et les questionnaires de prise en charge cure thermale.
- Tout changement de situation vous concernant ou concernant l'un de vos ayants droit, ceci afin de mettre à jour votre dossier.



### NE PAS envoyer à la Camieg :

- Les arrêts de travail pour maladie.
- Les documents relatifs à un accident de travail ou à une maladie professionnelle.
- Les devis et tous les remboursements de soins non pris en charge par la Camieg (ostéopathes, chiropracteurs, actes dentaires hors nomenclature - implants -, etc.).

Pour y voir plus clair, consultez la vidéo « [Où envoyer mes documents](#) ». La Camieg répond à toutes vos questions en moins de 2 minutes.

## AU QUOTIDIEN SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

Créez votre [compte Ameli](#) pour vos démarches en ligne.

Simple, rapide et gratuit, votre compte Ameli vous permet de connaître vos remboursements en temps réel (pour vous-même et vos ayants droit) et de bénéficier de nombreux services en ligne.



Soyez vigilant à la bonne lisibilité des documents que vous transmettez ! Des photocopies de pièces d'état civil de bonne qualité permettent une actualisation plus rapide de votre dossier.



### VOS SERVICES EN LIGNE

**Vous recherchez un médecin, un hôpital ou une clinique ?**

Vous pouvez consulter le site [annuaire.santé.ameli.fr](#) pour trouver facilement les coordonnées et tarifs des professionnels de santé et des établissements de santé.

Retrouvez plus d'infos sur notre page [être en activité](#)

### Prenez soin de votre santé

La Camieg s'associe aux acteurs locaux de santé publique et parfois à votre employeur pour mettre en place des actions de prévention sur diverses thématiques telles que l'audition, le sommeil, la nutrition, l'activité physique, les addictions, etc. Pour connaître les initiatives en prévention santé menées près de chez vous, renseignez-vous auprès de votre antenne Camieg ou sur [Camieg.fr](#).

**08 06 06 93 00**

(service gratuit + prix d'appel)

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h  
**92 011 NANTERRE CEDEX**

**Camieg.fr**

Suivez-nous sur

